



87 avenue de Saint Claude
39260 Moirans-en-montagne
SPANC : 03 84 42 61 20

Conformité de l'assainissement Individuel

☞ **Ce document est à retourner** à la communauté de communes pour vérification de la conformité de l'assainissement individuel.

☞ **La date de réalisation des travaux d'assainissement individuel doit être communiquée le plus rapidement possible** à la communauté de commune afin que celle-ci puisse vérifier la conformité de l'installation, **AVANT REMBLAIEMENT DU DISPOSITIF.**

REALISATION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Le propriétaire informe la communauté de communes que les travaux d'assainissement individuel sur la parcelle n° _____, adresse : _____

_____ seront effectués à partir du : _____

Le propriétaire

Nom : _____

Prénom : _____

☎ : _____

☎ : _____

Le / / Signature

L'installateur

Nom : _____

Prénom : _____

☎ : _____

☎ : _____

Le / / Signature

Certifie que le dispositif d'assainissement a été **réalisé** selon les **prescriptions** du projet, préalablement accepté par la commune, **et** conformément aux dispositions de l'**arrêté interministériel du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 07 Mars 2012 ou du 22 juin 2007 (concernant les installations de plus de 20 EH) et du DTU de mars 2007**

DECISION ET VISA DU PRESIDENT (après avis technique)

La communauté de communes déclare avoir visité en date du _____

l'installation d'assainissement individuel de M _____, à l'adresse suivante : _____

Décision sur la conformité de l'installation :

Avis favorable

Avis défavorable

Défauts constatés : _____

A _____

le _____

Le Vice-Président en charge de
l'Environnement et PNR du Haut Jura
Michel BLASER